

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

**Objet : Système de vidéoprotection urbaine - Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Mettre en place un Centre de Supervision Urbain »
N° 2024-12-09/03**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées, expose que le projet de vidéo-protéger la commune peut être subventionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité ».

Ainsi, pour le Centre de Supervision Urbain, l'aide de la Région porte exclusivement sur les dépenses d'investissement d'acquisition et d'installation des équipements informatiques et techniques nécessaires à la visualisation des images transmises par les caméras du système de vidéoprotection mis en place sur la commune (logiciels de traitement des images, écrans de visionnage...).

La Région peut attribuer une aide financière dont le taux de financement peut aller jusqu'à 50% du total des dépenses éligibles hors taxes.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	36 622,00	FIPD	2 600,00
Centre de supervision	22 787,00	Région "sécurisation des espaces publics"	50 000,00
Caméras, coffret, licences	42 588,00	Région " Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité »	29 000,00
		Autofinancement	20 397,00
TOTAL	101 997,00	TOTAL	101 997,00

Considérant que le rapport présenté portant sur le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, via le dispositif « Mettre en place un Centre de Supervision Urbain » de 29 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE